

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

24 février 2023

OBJET :

Demande de subvention pour les travaux d'extension du groupe scolaire de 4 classes auprès de la préfecture de l'Oise

N° 2023-009

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Grégory Palandre

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE 4 CLASSES AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'OISE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire par le conseil municipal

Vu la délibération n°2020-076 du 31 mars 2020 relative à la demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire,

Vu la délibération n°2021-022 du 9 avril 2021 relative à la demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire de 4 classes auprès du conseil départemental et de la préfecture de l'Oise

Considérant qu'il convient d'engager les travaux d'extension du groupe scolaire pour 4 classes supplémentaires,

Considérant qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2023 auprès de la Préfecture de l'Oise au titre de la DETR et de la DSIL,

Considérant que le plan de financement des travaux a été finalisé et serait le suivant :

MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION : 1 500 696,75 € HT

Conseil Départemental de l'Oise (30% de 1.000.000 € HT)	300 000,00 € HT (20%)
DETR (35% de 800.000 € HT)	280 000,00 € HT (19%)
DSIL	300 000,00 € HT (20%)
Fonds de relance Région Hauts de France	320 699,57 € HT (21%)
COMMUNE (fonds propres ou emprunts)	300 000,00 € HT (20%)
TOTAL HT	1500 699,57 € HT (100%)

Considérant que le projet est supérieur à 1 000 000 € HT,

Considérant que le projet dépasse le montant prévisionnel de 100 000 € HT pour lequel le conseil municipal a donné sa délégation au Maire pour les demandes de subventions,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la contenance des travaux à réaliser en 2023 telle que définie ci-dessus ;

-ADOpte le financement proposé ci-dessus ;

-SOLLICITE à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessus au titre de la DETR et de la DSIL 2023

-PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre